

## FOCUS

### Les 10 actions prioritaires proposées, sans ordre hiérarchique :

1. Placer les écoles d'architecture sous la cotutelle du ministère de la Culture et de la Communication d'une part, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autre part, pour faire droit à la double nature scientifique et culturelle des écoles.
2. Faire évoluer le statut des écoles d'architecture vers un statut proche de celui des EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), pour favoriser la reconnaissance scientifique des écoles, accroître leur autonomie et faciliter ainsi leur adossement à l'université.
3. Mettre alors en place une pratique de la tutelle fondée sur un contrat pluriannuel passé sur la base d'un projet d'établissement validé collectivement, intégrant une stratégie territoriale et la planification des travaux immobiliers.
4. Instaurer dans les ENSA l'élection du président du conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du conseil d'administration, et des durées limitatives de mandat, afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique.
5. Reconstituer dans une instance unique les commissions nationales, supprimées par la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui assuraient la représentation nationale des ENSA, et le pilotage de la recherche et de la pédagogie, en tenant compte de l'expérience de la concertation.
6. Faire en sorte que le rapprochement avec l'université assure aux étudiants des écoles d'architecture les mêmes droits et avantages, notamment sociaux, qu'à ceux de l'université, et aux effectifs administratifs et de service la même stabilisation qu'à ceux du reste de l'enseignement supérieur.
7. Assurer progressivement l'accès au statut d'enseignant-chercheur aux enseignants des écoles d'architecture pour créer les conditions d'une recherche architecturale ambitieuse et reconnue.
8. Etablir un référentiel commun des compétences délivrées par les écoles d'architecture pour accroître la lisibilité des diplômes, diversifier les débouchés professionnels des étudiants et favoriser ainsi la diffusion des compétences architecturales à travers la société.
9. Mutualiser les épreuves d'admissibilité aux concours d'entrée dans les écoles d'architecture pour en favoriser l'accès et renforcer la cohérence et la visibilité du réseau des ENSA.
10. Définir et faire adopter en CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture pour assurer à long terme la qualité de notre cadre de vie. Aborder dans ce cadre la question des moyens que la nation entend y affecter, notamment un plan de rattrapage des investissements immobiliers compensant l'oubli des ENSA par le Plan Campus.